

Mouvement du 22 mars 2018

La logique comptable est aujourd'hui la stratégie de gestion appliquée au service public hospitalier. Taux d'occupation et optimisation de la cotation font partis des éléments clés de la gouvernance des établissements.

C'est encore une réponse déconnectée des réalités de terrain qui est apportée aux difficultés du service public hospitalier : l'aggravation de l'écart entre l'objectif de dépense de l'assurance maladie et les besoins financiers au service du patient.

Depuis des mois, les personnels et les établissements sont au bord de la rupture. La stratégie de fermeture de lits, de fusion ou de réduction des effectifs sont à l'origine d'une réduction de la qualité et de la sécurité des soins.

Dans ce contexte où la comptabilité a pris le pas sur le « prendre soin », les personnels hospitaliers sont victimes de pertes de repères. Les signes de la souffrance au travail se multiplient. Le sentiment de décalage entre la politique hospitalière nationale et valeurs professionnelles s'accroît. Les soignants sont le dernier rempart fragile au service de la qualité des soins.

Le gouvernement promet une réforme de la fonction publique visant à réduire les dépenses de l'État. Cette réforme est une nouvelle attaque ciblant les fonctionnaires hospitaliers. Le recours généralisé à la contractualisation des personnels met véritablement en danger l'indépendance professionnelle des personnels soignants et discrédite encore un peu plus les filières soignantes déjà victimes d'inégalités statutaires.

Le SNIA ne s'oppose pas à une réflexion sur le service public hospitalier de demain mais exige que le patient et les personnels soignants soient mis au cœur de ses travaux pour :

- un parcours patient individualisé de qualité.
- des soignants en phase avec la stratégie de santé de demain.

Dans ces conditions le SNIA s'associe au mouvement de grève du 22 mars 2018 de la Fonction Publique pour :

- Un service public de la Santé au service du patient.
- La défense du statut des fonctionnaires hospitaliers : la reconnaissance statutaire et financière des infirmier(e)s anesthésistes.
- La reconnaissance de la pénibilité de l'exercice professionnel infirmier (nuit, astreinte, roulements variables, horaires dérogatoires au code du travail, ...).
- La participation des personnels soignants aux réflexions sur le service public hospitalier de demain.

Le Conseil du SNIA

Paris, le 20.03.2018